**AUTORISATION DE FIXATION, DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION D’IMAGES**

Lors des interventions faites par l’association AVSF en classe et plus particulièrement au cours de la matinée du 2 mars 2021, l’image et/ou la voix de votre enfant sont susceptibles d’être enregistrées sur des vidéos et/ou des photos que nous diffuserions sur les réseaux de l’association AVSF et de ses partenaires dans le milieu de la solidarité internationale.

Pour rappel, le matin du 2 mars les élèves seront sensibilisés à la question du commerce équitable et à l’agriculture paysanne. Durant cette matinée, les élèves participeront à l’atelier interactif, ils pourront prendre la parole.

L’article 9 du code civil et l’article 226-1 du code pénal prévoient le droit au respect de la vie privée et du droit à l’image. L’autorisation de publier une photo d’un élève mineur est prévue par l’article article 371-2 du code civil.

**Votre accord est nécessaire et vous pouvez l’annuler à tout moment à votre convenance.**

Cette autorisation est accordée pour une durée indéterminée à compter de la signature de la présente:

*certifiant être majeur(e) et pouvoir donner librement mon consentement à la présente autorisation, autorise expressément AVSF, et tous ses ayants droits à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l’image de mon enfant, tout ou en partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux.*

*En conséquence, je garantis AVSF contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l’utilisation de mon image et de mon message et qui seraient susceptibles de s’opposer à leur diffusion.*

*Je reconnais d’ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d’exploiter ou non mon image sera laissée à la discrétion d’AVSF.*

* Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

Autorisation à remettre au professeur :

Madame, Monsieur, ……………………………………………………………….. , représentant légal de l’élève ………………………………………………………… en classe de …………… accepte l’autorisation de diffusion d’images.

Fait à …………………………………………………… le ………………………………………

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :